

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0249/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur des produits à usage agricole, don de l'Organisation arabe pour le Développement agricole à la République de Djibouti

n° 89-0249/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
21 février 1989

Numéro JO
n° 4 du 28/02/1989

Date du numéro
28 février 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et surtaxes d'importation, un envoi de produits à usage agricole, d'un poids de 1318 kg et d'une valeur de 3 704 100 FD, don de l'Organisation arabe pour le développement agricole à la République de Djibouti.